



Syndicat
National des
Professionnel·le·s
de la Petite Enfance

Affaire Infans / NeoKids : combien faudra-t-il encore de scandales ?

Guénange, le 3 mars 2026 - Le SNPPE prend acte avec colère — mais sans surprise — de l'enquête publiée par Mediapart sur le naufrage du groupe Infans. Ce que révèle cette affaire n'est pas un accident isolé. C'est le symptôme d'un système qui laisse dériver des gestionnaires de crèches jusqu'à l'effondrement.

Des professionnelles brisées

Des éducatrices, des auxiliaires, des directrices ont subi retards de salaire répétés, pressions intenses et atteintes graves à leur santé. Certaines ont quitté le métier. D'autres en sont sorties épuisées. Le SNPPE avait alerté les autorités. Nous n'avons reçu aucune réponse.

Des alertes... sans réaction

Mises en demeure de l'Urssaf. Visites d'huissiers dans des crèches. Et pourtant, aucune intervention. L'article L.2324-2 du Code de la Santé Publique donne au président du conseil départemental, au préfet, aux CAF, à l'IGAS et à l'IGF des pouvoirs de contrôle étendus sur les gestionnaires d'EAJE. Ils n'ont pas été exercés. Non par absence de droit — mais par absence de déclenchement. **Tout le monde contrôle, personne n'agit.**

Nous avons dû intervenir nous-mêmes pour que la mutuelle rétablisse la portabilité des droits santé des salariées licenciées — droit garanti par l'article L.911-8 du Code de la Sécurité Sociale, ignoré par l'employeur. Six mois après la fermeture des crèches, des parents nous contactent encore, sans interlocuteur.

De l'argent public mal protégé

Pourtant, Infans n'était pas un inconnu. En 2022, le tribunal administratif de Lyon l'avait condamné à reverser 670 000 euros au Trésor public pour fraude au CPF — cadeaux illégaux offerts aux stagiaires, dont des professionnelles de la petite enfance. La Caisse des dépôts avait ensuite prononcé son déréférencement de MonCompteFormation. C'est ce même opérateur que le tribunal de commerce de Paris a confié 22 crèches en 2023. Les mêmes professionnelles ont été ciblées deux fois : comme salariées, et comme titulaires d'un CPF instrumentalisé.

De l'argent public sans filet

Les crèches privées lucratives fonctionnent largement grâce aux financements publics : PSU, aides fiscales, subventions territoriales. Quand un groupe s'écroule, ce sont ces fonds qui ont nourri un modèle défaillant. La petite enfance n'est pas un marché ordinaire.

Ce que demande le SNPPE

- Un mécanisme légal de signalement croisé : toute alerte économique grave concernant un gestionnaire d'EAJE doit automatiquement parvenir aux autorités de contrôle compétentes ;
- La prise en compte systématique des antécédents judiciaires et administratifs des opérateurs avant toute reprise de crèches ;
- Un accompagnement obligatoire des familles et des salarié·es jusqu'à la clôture effective de toute liquidation.

Ce qui s'est produit avec Infans — et auparavant avec NeoKids ou d'autres — n'est pas une fatalité. C'est le résultat d'un défaut de vigilance et de coordination. Derrière ces faillites, il y a des enfants, des familles, des professionnel·les.

Ils méritent mieux.